



# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## Projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Communauté de communes Bretagne romantique

Publié le 1<sup>er</sup> février 2021

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016)

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la Communauté de communes Bretagne romantique s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET après en avoir délibéré le 22 juin 2017. Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 27 février 2020.

Le PCAET a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique. Il définit des objectifs, un programme d'actions, et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET de la Communauté de communes Bretagne romantique avant son approbation en conseil communautaire.

La procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pendant 30 jours consécutifs

**du 16 février 2021 au 17 mars 2021 inclus**

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

- La délibération de lancement de la démarche de PCAT
- La délibération d'arrêt de projet PCAET
- La synthèse du PCAET
- Le rapport complet du PCAET intégrant les volets diagnostic et stratégie territoriale
- Le programme d'actions du PCAET

- L'évaluation environnementale stratégique
- Les avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale et de la Préfecture de Région,
- Les mémoires de réponses à la Mission Régionale d'Autorité environnementale et de la Préfecture de Région

L'ensemble des pièces du dossier est consultable, pendant la durée de la consultation :

- Sur le site internet de la Communauté de communes Bretagne romantique : <https://bretagneromantique.fr/pcaet-plan-climat-air-energie-territorial/>
- Sur support papier, consultable sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de la Communauté de communes Bretagne romantique  
Centre communautaire  
22 rue des coteaux  
35 190 La Chapelle aux Filtzméens

Le présent avis sera affiché au siège de la Communauté de communes, sur son site internet ainsi que dans les mairies, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Les intéressés pourront faire part de leurs observations et propositions :

- Par courriel, à l'adresse suivante : [pcaet@bretagneromantique.fr](mailto:pcaet@bretagneromantique.fr)
- Par voie postale à l'adresse suivante :  
Monsieur le Président de la Communauté de communes Bretagne romantique  
Service Environnement – Energie – Mobilité  
22 rue des Coteaux  
35190 La Chapelle aux Filtzméens

Toute contribution transmise après la clôture de la participation ne pourra être prise en compte.

A l'issue de la consultation, le projet de PCAET pourra être modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique.

A La Chapelle aux Filtzéens, le 01/02/2021

**Loïc REGEARD**

**Président de la Communauté de communes Bretagne romantique**

